

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Catherine Boily

<https://www.cadre21.org/membres/0dff9e6fa8a33ce554ff798e>

Date d'obtention : 2021-10-14 14:35:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit d'une méthode clé en main qui permet de guider les interventions auprès de toutes les personnes concernées.

Elle permet entre autre de ne pas nuire au processus judiciaire, d'agir rapidement, de sensibiliser plutôt que de punir et permet de ne pas visionner le matériel.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais savoir exactement comment procéder pour avoir un portrait précis de la situation. Je vais savoir quoi faire et à quel moment tout au long de mon intervention pour ainsi mieux accompagner et guider mes étudiants.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais être le plus rassurante possible en expliquant bien le protocole aux différents élèves impliqués. Je ne ferai pas de commentaires et confisquerai les appareils pouvant contenir du matériel pornographique.